PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE TÉMISCOUATA

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata, tenue le 8 avril 2024, à 19 heures, à la salle du Conseil de la MRC situé au 5, rue Hôtel-de-Ville à Témiscouata-sur-le-Lac, quartier Notre-Dame-du-Lac.

Conseillers des municipalités représentées :

Sont présents :

Monsieur Raymond Lavoie (Biencourt)
Monsieur Pierre Bossé (Lac-des-Aigles)
Monsieur Jules Soucy (Packington)
Monsieur Benoît Morin (Pohénégamook)
Monsieur Claude H. Pelletier (Rivière-Bleue)
Monsieur Mario Patry (Saint-Athanase)
Monsieur Réjean Deschênes (Saint-Elzéar-de-Témiscouata)
Monsieur Gilles Pellerin (Saint-Eusèbe)
Madame Andrée Dubé (Saint-Honoré-de-Témiscouata)
Monsieur Alain Caron (Saint-Juste-du-Lac)
Madame Mélissa Lord (Saint-Louis-du-Ha ! Ha !)
Madame Francine Dubé (St-Pierre-de-Lamy)
Monsieur Bruno Malenfant (St-Michel-du-Squatec)
Monsieur Pierre Daigneault (Lejeune)
Monsieur Marcel Dubé (Saint-Marc-du-Lac-Long)
Monsieur Léo-Paul Charest (Saint-Jean-de-la-Lande)
Monsieur Denis Blais (Témiscouata-sur-le-Lac)
Monsieur Gustave Pelletier (Dégelis)

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Serge Pelletier, préfet, de la MRC de Témiscouata.

Est absent :

Monsieur Bruno Bonesso (Auclair)

Les personnes-ressources aussi présentes :

Le directeur général	Denis Ouellet
L'adjointe à la direction	Caroline Lavoie
La directrice des finances et de l'administration	Michèle Boucher
Le directeur du Service d'aménagement	Mathieu Lehoux
Le directeur du Service de développement	Steve Murray

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE DU PRÉFET

Le préfet, monsieur Serge Pelletier, constate le quorum, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte à 19 h.

RS-049-24

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Réjean Deschênes
et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté, et en conséquence, le point *Divers & dossiers à venir* demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. INVITES

3.1 Monsieur Jean-Philippe Mainville de l'ARTERRE (15 minutes)

Monsieur Jean-Philippe Mainville présente les services de l'ARTERRE. Les deux axes principaux du service sont la mise en relation et l'accompagnement. Le rapport annuel 2024 pour la région du Bas-Saint-Laurent présent les statistiques de jumelage et les actions réalisées, le tout accompagné d'une courte vidéo.

3.2 Remise de prix – le défi OSEntreprendre

Madame Chantal Ouellet, conseillère en développement agricole et agroalimentaire, présente les lauréats.

- Lauréat local 2024 du volet Création d'entreprise, dans la catégorie : Exploitation, transformation, production : Les maraîchers de la Madawaska de Ville Dégelis.
- Lauréat local 2024 du volet Faire affaire ensemble : Domaine Carte Blanche de Lac-des-Aigles.

RS-050-24 MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉFI OSENTREPRENDRE

Il est proposé par monsieur Alain Caron
appuyé par monsieur Pierre Bossé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata félicite toutes les entreprises participantes et leur souhaite la meilleure des chances pour la suite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-051-24 **4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2024**

Il est proposé par monsieur Alain Caron
appuyé par monsieur Pierre Bossé
et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata tel que modifié.

Modification :

- Au point 9.3 du mois de mars, *Précisions sur le droit de vote, la rémunération des élus et de la présidence du Conseil*, il est demandé d'ajouter la discussion à savoir que le conseil aimerait se positionner auprès du ministère pour reconnaître pleinement la participation des élus aux séances à distance (droit de vote et rémunération). De plus, un projet de résolution pourrait être amené en ce sens à la prochaine séance.

Dossier en suivi - CAUREQ:

- Monsieur Pierre Daigneault, maire de Lejeune, informe brièvement l'évolution de la situation à la CAUREQ et suggère d'apporter ce point à la prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

RS-052-24 **5. ACCEPTATION DES COMPTES DE LA MRC DE TÉMISCOUATA**

Il est proposé par monsieur Claude H. Pelletier
appuyé par monsieur Réjean Deschênes
et résolu à l'unanimité

D'accepter les comptes de la MRC de Témiscouata, totalisant 291 707,83 $ tels que décrits dans une liste déposée à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6. DOSSIERS DES MAIRES, CORRESPONDANCES ET DEMANDES D'APPUI

6.1 Ministère de la Sécurité publique – aide financière formation pompier

Correspondance reçue de la part du ministère de la Sécurité publique confirmant l'acceptation des candidats et la répartition financière dans le cadre du volet 1 pour Pompier I et pour Pompier II suivant la réception des besoins pour 2024-2025.

6.2 Plan climat – 9 millions pour l'élaboration au Bas-Saint-Laurent

Comme discuté lors des séances précédentes, la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et députée de Rimouski, Maïté Blanchette Vézina, annonce par voie de communiquer que le Bas-Saint-Laurent bénéficie d'une enveloppe de 8 965 555 $ dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL). La MRC de Témiscouata recevra une aide de 1 094 811 $ pour l'élaboration d'un plan climat.

6.3 Déploiement de *raddar*[MC] dans la MRC de Témiscouata

À partir du 1er avril 2024, raddar[MC], une circulaire version papier et numérique sera déployée sur le territoire de la MRC de Témiscouata comme annoncé en novembre 2023. Cette formule remplacement le traditionnel Publisac.

6.4 Rando Québec – Confirmation d'aide financière & autorisation de signature

RS-053-24

RANDO QUÉBEC – CONFIRMATION D'AIDE FINANCIÈRE & AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par monsieur Pierre Daigneault
appuyé par monsieur Bruno Malenfant
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata autorise monsieur Denis Ouellet, directeur général, à signer la convention d'aide financière qui confirme un montant maximal de 48 000 $ afin de réaliser le projet de Développement du Sentier national dans le Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

6.5 Invitation – La connectivité écologique, une affaire municipale !

Courriel reçu de la part de Mme Ariane Breault de Horizon-Nature pour son invitation à l'événement du 9 mai prochain à Rivière-du-Loup. Le but de cet événement est d'en apprendre davantage sur les outils disponibles pour l'identification des milieux naturels d'intérêt ainsi que sur les collaborations possibles pour soutenir le milieu municipal. Il y a un lien d'inscription dans son invitation.

6.6 Suivi – regroupement des municipalités pour la lutte contre les EEE

Monsieur le préfet fait l'état de la situation sur l'implantation des stations de lavage et des guérites automatisées sur le territoire. À noter que pour la saison 2024, les municipalités d'Auclair et de Lejeune auront une méthode légèrement différenciée. Il est convenu que toutes les municipalités du regroupement et la MRC font partie du comité de gestion de l'entente et que le porte-parole est monsieur Gustave Pelletier.

6.7 Demande d'appui de Dégelis – projet de résidence pour personnes en perte d'autonomie

RS-054-24

APPUI À LA VILLE DE DÉGELIS – PROJET DE RÉSIDENCE POUR PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE

CONSIDÉRANT **QU**'il existe de nombreux besoins en hébergement pour les personnes en perte d'autonomie sur le territoire de Dégelis et l'ensemble du Témiscouata ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent est la région où le vieillissement de la population est le plus important et que les statistiques démontrent qu'à Dégelis et les environs, 39.6% des citoyens sont âgés de 65 ans et plus, et que 50% sont dans la tranche d'âge des 50 ans et plus ;

CONSIDÉRANT QU'il devient urgent d'agir puisque de plus en plus de citoyens en perte d'autonomie sont forcés de quitter leur milieu de vie à défaut d'obtenir l'hébergement et les soins qui conviennent à leur condition ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis souhaite développer un projet innovant d'infrastructures et de services pouvant répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie de sa communauté et des municipalités environnantes en leur permettant de demeurer près de leurs proches ;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à créer un milieu de vie regroupant l'ensemble des services et soins professionnels adaptés à l'évolution des besoins des personnes en perte d'autonomie, semi-autonomes, non autonomes et en soins palliatifs, dans un même environnement agréable et sécuritaire, tout en favorisant le support des proches aidants ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis dessert plusieurs municipalités environnantes par ses commerces et services, et que ces municipalités bénéficieraient également des services de ce nouveau modèle de résidence pour personnes en perte d'autonomie ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Marcel Dubé
appuyé par monsieur Léo-Paul Charest
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata appuie moralement la ville de Dégelis pour la construction d'une résidence innovante pour personnes semi-autonomes, non autonomes et en soins palliatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

7. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RURAL

7.1 Adoption de la politique de soutien aux entreprises

RS-055-24

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Il est proposé par monsieur Pierre Daigneault
appuyé par monsieur Pierre Bossé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte la politique de soutien aux entreprises pour l'année 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

7.2 Adoption de la politique de projets structurants

RS-056-24

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PROJETS STRUCTURANTS

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Marcel Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte la politique de soutien aux projets structurants de la MRC de Témiscouata pour l'année 2024, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

7.3 Adoption du plan d'action 2024 du Service de développement

RS-057-24

ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2024 DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

Il est proposé par monsieur Réjean Deschênes
appuyé par madame Andrée Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte le plan d'action 2024 du service de développement de la MRC de Témiscouata, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

7.4 FRR – volet 4 et volet 3

RS-058-24

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 3 ET VOLET 4 – PROLONGATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Correspondance reçue par la ministre Laforest concernant l'obtention de délais supplémentaires pour le FRR-volet3 Signature Innovation et le FRR-volet 4 Vitalisation.

Il est proposé par monsieur Claude H. Pelletier
appuyé par monsieur Gilles Pellerin
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata souhaite bénéficie de ces délais ;

QUE monsieur Serge Pelletier, préfet, et monsieur Denis Ouellet, directeur général et greffier-trésorier, sont autorisés à signer les avenants aux ententes actuelles ;

QUE la résolution soit envoyée au ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

7.5 Politique d'investissement commune FLI/FLS

RS-059-24

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLI/FLS

Il est proposé par monsieur Pierre Daigneault
appuyé par monsieur Benoît Morin
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte la politique d'investissement commune FLI/FLS, tel que déposé à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

7.6 Suivi des Fonds

Monsieur Steve Murray, directeur du service de développement, présente le suivi des fonds en date du 31 mars 2024 selon le document déposé en avis de convocation.

7.7 Centre Infotouriste de Dégelis

Monsieur Serge Pelletier, préfet, fait un retour à la suite de la résolution du mois passé. Le CIT est un service important aux portes du Nouveau-Brunswick. Une demande de statu quo pour la saison 2024 est demandée. Une rencontre très prochainement aura lieu avec le ministère et les divers intervenants touchés dans ce dossier.

7.8 Mesure de Soutien au Travailleur Autonome (STA)

Une correspondance de Service Québec a été reçue confirmant qu'à partir du 1er mai 2024, il y a suspension de la mesure STA.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 Bilan ARTERRE

Ce point fut présenté par l'invité, M. Jean-Philippe Mainville.

8.2 Autorisation de signature des baux de villégiature en lien avec l'entente de délégation de gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

RS-060-24

AUTORISATION DE SIGNATURE DES BAUX DE VILLÉGIATURE EN LIEN AVEC L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a approuvé, par le décret nº 255-2020 du 25 novembre 2020, un programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC, conformément aux articles 17.13 et suivants de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier signée avec le ministère des Ressources naturelles en 2010 et renouvelé en 2021, la MRC de Témiscouata est responsable de la gestion de certains droits fonciers (baux de villégiature, baux d'abris sommaires, gestion liée au séjour (camping), etc.) sur les terres du domaine de l'État sous l'autorité du ministre des Ressources naturelles et des forêts selon les modalités qui y sont prévues ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Daigneault
appuyé par monsieur Mario Patry
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata autorise madame Michelle Caron, chargée de projets et responsable des ententes de délégation ainsi que monsieur Gilbert Duquette, inspecteur régional, à signer tous les documents qui concerne la gestion de baux de villégiature privés situés sur le territoire de la MRC de Témiscouata.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

8.3 Avis de motion pour le remplacement du règlement 01-14 et ses amendements concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

RS-061-24

AVIS DE MOTION PORTÉE SUR LE « RÈGLEMENT SUR LA MESURE D'IMPOSITION DE DROITS AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRES ET DE SABLIÈRES » ABROGEANT LE RÈGLEMENT 01-14 ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LA CONSTITUTION D'UN FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES

Monsieur Marcel Dubé, maire de la municipalité de Saint-Marc-du-Lac-Long, dépose un avis de motion à l'effet que le nouveau règlement portant le nom « *Règlement sur la mesure d'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablière* » viendra abroger le règlement 01-14 et ses amendements nommés « *Règlement concernant la constitution d'un fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* » afin de le moderniser. Le nouveau règlement sera soumis à une prochaine séance du Conseil de la MRC.

Une dispense de lecture est demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

8.4 Adoption du Règlement de remplacement 02-10-57 modifiant le règlement 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Témiscouata

RS-062-24

ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT 02-10-57 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 02-10 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata a adopté le schéma d'aménagement et de développement révisé portant le numéro de règlement 02-10, en vigueur depuis le 14 octobre 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'affectation de villégiature sur le territoire de la municipalité de Biencourt ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur ciblé est actuellement en affectation agroforestière et qu'il est propice au développement de la villégiature ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Biencourt souhaite permettre certains usages autorisés en affectation de villégiature ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné le 12 septembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté le 11 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue sur le projet de règlement le 4 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée au projet de règlement suite à cette consultation ;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement 02-10-57 a été adopté le 11 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de non-conformité a été envoyé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 53.8 de la L.A.U. permet à une MRC de remplacer un règlement de modification ayant reçu un avis de non-conformité aux orientations gouvernementales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Raymond Lavoie
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte le Règlement de remplacement numéro 02-10-57 et il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT 02-10-57 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-10 ÉDICTANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « *Règlement de remplacement 02-10-57 modifiant le règlement numéro 02-10 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé* ».

Article 3 Modification de la carte des grandes affectations

La carte des Grandes affectations du territoire du règlement 02-10 est remplacée par la carte des grandes affectations du territoire de l'Annexe I du présent règlement.

Article 4 Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

9. FINANCES ET ADMINISTRATION

9.1 Certificat d'engagement en santé et en sécurité du travail de la MRC de Témiscouata

RS-063-24

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE LA MRC DE TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT QUE depuis le 6 avril 2022, tous les établissements doivent avoir des mécanismes de prévention et de participation dans leur milieu de travail ;

CONSIDÉRANT QUE la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses amènent plusieurs avantages dans une organisation ;

CONSIDÉRANT QUE l'engagement de tous est une des conditions de succès pour la prise en charge de la santé et la sécurité au travail ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Andrée Dubé
appuyé par monsieur Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata adopte le *Certificat d'engagement en santé et en sécurité du travail de la MRC de Témiscouata* qui se décrit comme suit :

Soucieuse de ses ressources humaines et du service de qualité aux citoyens, la MRC de Témiscouata s'engage à offrir à ses employés un lieu de travail sain et sécuritaire où ils pourront se réaliser pleinement. Pour la MRC de Témiscouata, la prévention, la protection et la promotion de la santé et de la sécurité, autant physique que psychologique, font partie des valeurs organisationnelles qui guident les décisions et les actions de chaque acteur du milieu de travail.

Ainsi, la MRC de Témiscouata valorise l'intégration du paritarisme et de la collaboration dans la réalisation d'actions concrètes et pérennes. Ces actions visent à éliminer ou contrôler les risques pour tous les acteurs afin de prévenir les lésions professionnelles.

La MRC de Témiscouata s'engage, par ce certificat d'engagement en santé et de sécurité, à :

1. **PRENDRE LES MOYENS NÉCESSAIRES** pour se conformer aux exigences légales et réglementaires.

2. **INTÉGRER** la santé et la sécurité aux décisions et aux opérations de l'organisation.

3. **DÉFINIR** les rôles et les responsabilités de chaque acteur pour encadrer les actions.

4. **COMMUNIQUER** les informations à tous afin que chacun assume ses responsabilités.

QUE pour y parvenir, un programme de prévention se met en place à la MRC de Témiscouata conformément à la loi 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

9.2 Rapport de la trésorière

Madame Michèle Boucher, directrice des finances et de l'administration, présente le rapport de la trésorière au 31 décembre 2023, tel que déposé à cet effet.

9.3 Transport adapté – programme de subvention

RS-064-24

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata a acquis la compétence en matière de transport adapté, par la résolution numéro RS-193-16 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata a confié à Transport Roulami, organisme délégué, organise le transport adapté pour toutes les municipalités du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata par le biais de Transport Roulami qui possède ses véhicules et fait appel a des fournisseurs de taxis externes pour donner le service ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata doit adopter la grille tarifaire 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata doit adopter les prévisions budgétaires 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata doit adopter un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata a indiqué ses intentions pour le réinvestissement des surplus à même le Plan de transport et de développement des services 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE pour le transport adapté, la MRC de Témiscouata prévoit contribuer, en 2024, pour une somme de 73 156 $;

CONSIDÉRANT QU'en 2023, 10 582 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'en effectuer 10 500 déplacements en 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata est aussi éligible à une aide financière dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes, laquelle vient compenser les pertes financières en revenus d'usagers, revenus publicitaires, subventions, en plus des dépenses supplémentaires liées à la pandémie de la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT QUE parmi les modalités du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, une résolution doit être adoptée contenant certaines informations du service des transports, lesquelles sont nécessaires au ministère des Transports du Québec pour prise de décision ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Pierre Daigneault
appuyé par madame Francine Dubé
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata confirme au ministère des Transports du Québec l'engagement de la MRC de Témiscouata de contribuer financièrement pour un minimum de 20% du budget de référence ;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de lui octroyer une contribution financière de base de 216 404 $ dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté – volet 1, pour l'année 2024 ;

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour l'augmentation d'achalandage s'il y a lieu.

D'ADOPTER la grille tarifaire 2024 ;

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2024 ;

D'ADOPTER un plan de transport et de développement des services en transport adapté pour l'année 2024 ;

D'AUTORISER monsieur Denis Ouellet, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Témiscouata, à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

10. DOSSIERS DU PRÉFET

10.1 Dossier de la TECQ

RS-065-24

DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 $ par logement ;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame André Dubé
appuyé par madame Mélissa Lord
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata demande au gouvernement fédéral de collaborer avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

10.2 Suivi dossier habitation

Monsieur Serge Pelletier, préfet, fait un résumé de la situation. Le dossier est toujours analysé selon les réponses reçues. Il y a un changement à la loi pour les nouveaux pouvoirs, mais l'analyse prend du temps.

RS-066-24 DEMANDE DE SUIVI DU PROJET EN HABITATION ABORDABLE AU TÉMISCOUATA

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata vit une problématique en matière de logements abordables ;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé participera à la revitalisation de nos cœurs de villages ;

CONSIDÉRANT QUE le projet améliora l'attractivité de nos municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière gouvernementale est impérative pour inciter les promoteurs à investir en milieu rural malgré une dévaluation intrinsèque par rapport au milieu urbain ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata a déposé auprès de la ministre Duranceau un projet pilote le 28 septembre 2023 lors du dernier Congrès de la FQM à l'automne 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a reçu aucun retour officiel en lien avec le dépôt de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur
appuyé par monsieur
et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscouata demande au MAMH un retour sur la recevabilité dudit projet, et cela, d'ici la fin mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

11. LES BONS COUPS

- Municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata

 Monsieur Réjean Deschênes, maire de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, souligne que la municipalité recevra une subvention de 91 091 $, par Québec du programme PRIMA, pour l'aménagement d'un espace vert

boisé au centre du village de Saint-Elzéar-de-Témiscouata, avec la construction d'un sentier pédestre sécuritaire pour les aînés.

12. DIVERS & DOSSIERS À VENIR

12.1 Journée de la famille

Monsieur Gustave Pelletier, maire de ville de Dégelis, rappelle l'événement du 8 juin 2024 prochain qui aura lieu dans sa Ville. L'événement demande la passation du drapeau pour l'année 2025. Une réflexion des municipalités est requise avec leur conseil respectif. Le sujet sera apporté en mai lors de la prochaine rencontre du Conseil.

12.2 Invitation du brunch de la députée

À la suite des dernières semaines, le questionnement à savoir si c'est en lien avec un devoir de représentation en tant que maire ou à titre personnel. Selon la Loi sur le traitement des élus, ce genre de participation est à titre personnel.

12.3 Le Traversier Corégone

Monsieur Denis Blais, maire de la Ville de Témiscouata-sur-le-Lac, affirme que le traversier sera en fonction pour la saison 2024. Un enjeu monétaire est à prévoir compte tenu de la fin de l'entente avec le ministère. Une analyse sera effectuée de la part de l'organisation pour trouver des pistes de solutions.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

RS-067-24

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 21 h 20, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Jules Soucy
appuyé par monsieur Claude H. Pelletier
et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Serge Pelletier, Préfet

Denis Ouellet, Directeur général